

# Calendrier des activités de formation

offertes aux membres de comités de retraite

## Horaire des cours

### Cours sur le rôle et les responsabilités du comité de retraite

En salle, à Québec		En salle, à Montréal		En classe virtuelle	
12 février 2019	9 h à 12 h	19 février 2019	9 h à 12 h	25 février 2019	13 h 30 à 16 h 30
		20 février 2019	9 h à 12 h	27 février 2019	13 h 30 à 16 h 30
		21 février 2019	9 h à 12 h		

### Cours sur les exigences minimales de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

#### Régimes à prestations déterminées

En salle, à Québec		En salle, à Montréal		En classe virtuelle	
12 février 2019	13 h 30 à 16 h 30	19 février 2019	13 h 30 à 16 h 30	26 février 2019	13 h 30 à 16 h 30

#### Régimes à cotisation déterminée

En salle, à Québec		En salle, à Montréal		En classe virtuelle	
Aucun		20 février 2019	13 h 30 à 16 h 30	28 février 2019	9 h à 12 h

### Cours sur le partage des droits dans un régime de retraite

En salle, à Québec		En salle, à Montréal		En classe virtuelle	
13 février 2019	9 h à 12 h	21 février 2019	13 h 30 à 16 h 30	Aucun	

## Lieux des cours

Québec	Montréal
Retraite Québec Place de la Cité, entrée 6 (av. Jean-De Quen) Tour de la Cité, 2 <sup>e</sup> étage, salle 254 2600, boul. Laurier G1V 4T3 <b>Salle 254</b>	Grande Bibliothèque Entrée du personnel (rue Berri) 475, boulevard De Maisonneuve Est H2L 5C4 <b>Salle M.460</b>

## Pour plus de renseignements

- Consultez nos documents de présentation des cours et le formulaire d'inscription. Ils se trouvent sur notre site Web au [www.retraitequebec.gouv.qc.ca](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca) sous *Publications – Régimes des secteurs privé, municipal et universitaire – Activités de formation*.
- Communiquez avec la Direction des régimes complémentaires de retraite par courriel au [rcrformation@retraitequebec.gouv.qc.ca](mailto:rcrformation@retraitequebec.gouv.qc.ca) ou par téléphone au **418 643-8282** (région de Québec) ou au **1 877 660-8282** (sans frais).
- Prenez note que la **date limite d'inscription** est le **31 janvier 2019**.